

# Règlements du concours « Au commencement était l'Entrée »

## Mise en contexte

Au fil des ans, le Regroupement des Organismes de Personnes handicapées de la Capitale-Nationale (ROP03) et ses membres reçoivent des demandes afin de trouver des solutions pour franchir les marches de résidences individuelles, type maison ou bungalow. Ces résidences sont fréquemment inaccessibles, leur entrée présentant régulièrement plus de 3 marches. Les rampes amovibles ne sont pas envisageables par manque de sécurité. Une partie de ces résidences ne peut être subventionnée, faute d'habitant en fauteuil roulant. Les personnes admises aux subventions se plaignent des délais et des difficultés créés par les solutions disponibles. Ces enjeux, documentés depuis de nombreuses années, ne peuvent être adressés à court terme, les coûts des solutions actuelles apparaissant trop élevés. L'entrée de la maison reste ainsi la zone la plus handicapante pour les personnes utilisant un fauteuil roulant, notamment pour visiter un ami. C'est pourquoi le présent concours fait appel à vous, étudiants, pour développer des solutions abordables et pratiques.

## Description du concours

Le concours [\*Au commencement était l'Entrée\*](#) s'adresse à vous, étudiants et étudiantes de niveau et universitaire du Québec (exemple: dans les domaines de l'architecture, du design, du génie mécanique et de l'ergothérapie). Ce concours vous propose de travailler en équipes multidisciplinaires et d'échanger avec des personnes utilisant un fauteuil roulant afin d'innover pour améliorer l'exercice des droits des personnes utilisant un fauteuil roulant.

## Objectifs du concours

1. Créer une ou des solutions (maximum de 3 solutions par équipe) conçue-s pour des personnes utilisant un fauteuil roulant (manuel ou motorisé ou les deux) dans des conditions hivernales, afin qu'ils puissent accéder à l'entrée d'une maison ayant environ de 3 à 7 marches soit une hauteur comprise entre 50 cm et 140 cm.
2. Favoriser un échange multidisciplinaire incluant des personnes utilisant un fauteuil roulant pour une société plus inclusive pour tous et toutes.

## Type de concours

Le concours est :

- ouvert et gratuit;
- à portée multidisciplinaire;
- d'envergure provinciale (Québec);
- évalué sur sa qualité par un jury (sans prestation devant jury).

## Conditions d'admissibilité

1. Ce concours est ouvert aux étudiants et étudiantes de niveau collégial et universitaire du Québec.
2. Votre équipe devra être composée de 2 à 5 personnes.
3. Dans votre équipe, au moins la moitié des personnes doivent être des étudiants et étudiantes inscrits à un programme collégial ou universitaire à temps plein, dans les domaines de l'aménagement, de l'architecture, du génie mécanique, de l'ergothérapie et/ou du design.
4. L'implication d'une ou de personnes utilisant un fauteuil roulant vous donnera des points pour la notation de votre ou vos projets.
5. La consultation d'un représentant d'entreprise privée travaillant en adaptation de domicile vous donnera également des points. Il est possible de consulter les listes des entrepreneurs accrédités dans votre région en effectuant une [recherche sur le site de la Régie du bâtiment du Québec \(RBQ\)](#). La liste d'installateurs de plates-formes élévatrices est également disponible sur le site de la RBQ.

## Processus d'inscription

Votre inscription au concours est obligatoire pour que votre solution soit présentée au jury. Votre inscription permet de s'assurer une liaison avec la responsable du concours. Votre inscription se fait au moyen d'un [formulaire disponible en ligne](#).

- En remplissant ce formulaire, vous confirmez avoir pris connaissance des documents du concours avant de procéder à votre inscription.
- Votre formulaire doit être transmis à la responsable du concours par courriel à : [aucommencementetaitlentree@gmail.com](mailto:aucommencementetaitlentree@gmail.com), et ce, au plus tard le **1<sup>er</sup> mai 2016**. Si vous vous inscrivez avant le 1<sup>er</sup> avril, vous recevrez des points supplémentaires lors de la notation de votre solution par le jury.
- Un avis de réception comportant un numéro d'équipe vous sera ensuite transmis afin de garantir l'anonymat des solutions jusqu'à l'annonce des résultats.
- Il est à noter que vous devez inscrire, à titre indicatif, le nombre de solutions (au maximum 3) que vous comptez déposer.

## Critères à respecter pour votre projet

1. Conception pour des personnes utilisant un fauteuil roulant (manuel ou motorisé ou pour les deux) dans des conditions hivernales.
2. Conception permettant d'accéder à l'entrée d'une maison ayant de 3 à 7 marches soit une hauteur comprise entre 50 cm et 140 cm.
3. Solution adaptable à au moins deux types d'entrées (exemple: en L, avec ou sans galerie, avec ou sans palier).

## Critères d'évaluation

Les critères **d'évaluation de votre processus d'inscription** reposeront sur:

1. la date d'enregistrement de votre équipe (points supplémentaires avant le 1<sup>er</sup> avril);
2. le nombre de domaines d'études au sein de votre équipe;
3. l'intensité et la qualité de l'implication des personnes utilisant un fauteuil roulant;
4. l'implication d'entreprises travaillant en adaptation.

Les critères **d'évaluation de votre solution** reposeront sur:

1. son originalité;
2. sa simplicité (facile à produire);
3. sa facilité d'utilisation;
4. son aspect sécuritaire;
5. son abordabilité (faible coût);
6. son adaptabilité à différents types de maison;
7. sa fonctionnalité à toutes les saisons;
8. sa capacité à répondre à des incapacités diverses (paraplégique, quadraplégique);
9. sa subtilité (esthétiquement intéressant);
10. sa présentation.

## Dépôt de votre solution

Vous avez jusqu'au **30 juin 2016** pour déposer votre solution sur le site Web du projet. En plus de permettre l'évaluation de votre solution, ces documents seront utilisés pour présenter votre solution à la population et auprès de différents réseaux.

La présentation de votre solution devra être composée:

1. d'un *PowerPoint* de maximum 12 diapositives présentant vos idées de conception et incluant une estimation des coûts de fabrication, un descriptif sommaire de l'installation et de l'entretien de votre solution;
2. d'une présentation sous format PDF en format A0 (841 par 1189 millimètres), des plans de votre solution et de son mécanisme;
3. toutes autres informations ou tout autre documents que vous jugerez pertinents à ajouter pour favoriser la compréhension de votre solution (exemple: perspective 3D de votre solution installée sur une résidence).

## Jury

Le jury sera composé de personnes utilisant un fauteuil roulant, du Regroupement des organismes de personnes handicapées de la Capitale-Nationale (ROP03), de l'Université Laval et du Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation, intégration sociale (CIRRIS) et d'autres organisations publiques et privées.

## **Remise des prix et exposition**

L'organisateur du concours se réserve le droit de ne pas attribuer de prix si aucune solution ne répond aux attentes du Jury.

- 1<sup>er</sup> prix : 5000\_\$;
- 2<sup>e</sup> prix : 3000\_\$;
- 3<sup>e</sup> prix : 1000\_\$.

Chaque prix sera divisé au prorata du nombre de participants des équipes gagnantes et le montant sera remis directement à chaque membre. Les gagnants du concours seront désignés au courant du mois d'octobre 2016. Les Musées de la Civilisation de Québec sont identifiés pour la remise des prix et l'exposition des résultats.

La Ville de Québec a également été approchée pour mettre de l'avant les gagnants dans le cadre de la remise des Mérites d'architecture en décembre 2016 au cours de laquelle sera remis également un prix d'accessibilité universelle.

## **Propriété intellectuelle**

Vous acceptez, par le dépôt de votre solution, de réserver en exclusivité votre solution au bénéfice du ROP03 et de ne pas en faire ou permettre quelque adaptation sans l'accord écrit du ROP03. Votre solution déposée dans le cadre de ce concours devient la propriété entière et exclusive du ROP03. De ce fait, vous cédez au ROP03 tous vos droits de propriété intellectuelle et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, les droits sur tous vos documents, esquisses, réalisés et produits dans le cadre du présent concours, et renoncez à l'exercice de vos droits moraux en regard de votre solution. Aucun document autre que le présent Règlement n'interviendra entre les parties (vous et l'organisateur du concours soit le ROP03) à cet effet et le présent paragraphe prendra effet dès le dépôt de votre solution. Par le simple fait de déposer votre solution, vous autorisez une licence non exclusive, libre de redevances et royalties, incessible, sans limites de temps ni de territoire, permettant d'exposer publiquement et de reproduire votre solution à des fins non commerciales.

Puisque le but ultime de ce concours est d'utiliser les solutions gagnantes pour influencer l'industrie, nous travaillerons à ce que les gagnants développent éventuellement leur solution dans le cadre de la poursuite de leur étude, au sein du CIRRIIS ou d'un autre centre de recherche. Dans le but de rendre accessibles les solutions gagnantes, le ROP03 est ouvert à toute discussion sur la propriété intellectuelle en partenariat avec les équipes gagnantes.

## **Conditions d'exclusion/conflits d'intérêts**

Au cas où l'un des membres du jury s'estimerait en conflit d'intérêts pour l'un des projets présentés, il sera invité à se retirer de la délibération pour la notation du dossier.

## Questions et réponses

Si vous avez des questions ou des demandes de précision sur le concours vous devez vous adresser uniquement à la responsable du concours Mme Véronique Gauthier, par courriel, à: [aucommencementetaitlentree@gmail.com](mailto:aucommencementetaitlentree@gmail.com), en mentionnant votre numéro d'équipe. Toute autre communication sera ignorée. La responsable du concours ne répondra que par courriel et qu'à une seule adresse par équipe (celle fournie à l'inscription). Vous êtes tenus de vérifier que cette adresse électronique fonctionne en tout temps. Le ROP03 ne peut être tenu responsable des inconvénients occasionnés par des problèmes techniques relatifs aux communications électroniques. Si une question nécessite une précision ou un changement dans les documents du concours, un addenda sera envoyé à toutes les équipes par courriel et sera diffusé sur le site du concours. Un répertoire des questions et réponses, transmis aux concurrents, sera remis aux membres du jury.

## Addenda

Le ROP03 se réserve le droit d'apporter des modifications au présent concours, par addenda. Ces modifications apportées deviennent partie intégrante des documents du concours. Les addendas sont publiés à l'adresse [aucommencementetaitlentree.com](http://aucommencementetaitlentree.com) et vous seront transmis par courriel. Le ROP03 ne se porte pas responsable de la réception des addendas. Vous devez retourner à la responsable du concours l'accusé de réception émis avec l'addenda.

## Étapes de réalisation et échéancier

Inscription (donnant des points)	Inscription (sans point)	Dépôt de votre solution	Remise des prix
<b>Date limite</b>	<b>Date limite</b>	<b>Date limite</b>	
1 avril 2016	1 mai 2016	30 juin 2016	Octobre 2016